

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'EST DU CONGO DEVASTE Civils Assassinés et Opposants Réduits au Silence

Section 2 : Pages 15-27

Territoire de Shabunda

Un résident de Shabunda, une région située à l'ouest du Sud-Kivu et proche de Maniema, a déclaré à Human Rights Watch que les civils de cette région sont ceux qui ont le plus souffert de la violence de toutes les parties au conflit. Il fit la remarque suivante: "A Shabunda, la guerre s'est faite contre la population."¹

Des Mai-Mai, identifiés comme tels par les populations locales parce qu'ils parlaient congolais, arrivèrent à Shabunda en mai 1999, apparemment après avoir été forcés de fuir Bunyakiri et Kalonge suite à des offensives du RCD. Ils commencèrent par piller les zones rurales mais, en janvier 2000, se mirent à opérer plus près de Shabunda. Les habitants, principalement les femmes et les enfants, s'enfuirent dans la forêt. Le vingt-trois janvier 2000, des Mai-Mai attaquèrent la ville de Shabunda et après deux heures et demi de combat, mirent le RCD en déroute. Le vingt-cinq janvier, à l'aube, le RCD lança une contre-attaque et tua au moins l'un des villageois, ainsi que plusieurs combattants. Les autres prirent la fuite et le RCD procéda au pillage systématique de la ville. Selon des témoins, le butin fut emporté par avion.²

Suite à cette confrontation, le RCD reçut le renfort de soldats de l'APR. Ensemble, les soldats lancèrent une campagne dont le but était de contrôler la population. Juste après l'attaque, des officiers du RCD tinrent une réunion publique et demandèrent aux villageois qui étaient restés à Shabunda de faire sortir leurs familles de la forêt. Ils firent savoir à la population que toute personne qui déciderait de rester dans la forêt serait considérée comme un ennemi et, par conséquent, comme une cible potentielle.

Les résidents hésitèrent à suivre cet ordre, craignant l'insécurité qui régnait dans la ville. Certains affirmèrent à Human Rights Watch que de nombreuses personnes avaient été arrêtées après l'attaque et que beaucoup d'autres avaient "disparu". Ils ajoutèrent que les corps de certains de ces "disparus" avaient été retrouvés dans la ville. Les cadavres de deux hommes décapités avaient ainsi été trouvés au début du mois de février. Plusieurs zones importantes du territoire, comme Katungu, Lulingu et Kigulube sont encore contrôlées par les Mai-Mai et donc coupées du reste de la ville. Selon plusieurs témoins, "Les autorités interdisent aux villageois de se rendre dans les champs, parce qu'ils les accusent d'être complices des Mai-Mai. Il faut obtenir un permis spécial pour pouvoir aller aux champs. Si on dispose de ce permis, il faut passer un contrôle avant et après et on n'a pas le temps de travailler."³ Conséquence de cette situation, les marchés ne sont

¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

² Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

pas approvisionnés et les prix ont augmenté de manière excessive. Selon un témoin, "La population est aujourd'hui tenue en otage dans la ville. On nous a forcés à revenir, mais nous n'avons pas de nourriture, pas de travail, pas de soins de santé..."⁴

Violences sexuelles

Dans l'est du Congo, les viols et actes de violence sexuelle sont devenus de plus en plus courants au fur et à mesure que le conflit devenait de plus en plus brutal.⁵ Un groupe de défense des droits de la femme a répertorié cent quinze viols commis entre avril et juillet 1999 dans les régions de Katana et de Kalehe, au Sud-Kivu, dont trente commis lors d'une seule attaque, à Bulindi et Maitu, le cinq avril. Des groupes de dix hommes ou plus se livrent parfois au viol d'une seule femme. Les assaillants enlèvent également parfois certaines femmes dont ils font leurs esclaves sexuels.⁶ Tant les soldats que les groupes d'opposition armés se sont rendus coupables de tels crimes, bien qu'il semble que les groupes armés hutu soient plus enclins à les commettre que les autres groupes. Ils se servent de la violence sexuelle pour terroriser les civils, principalement ceux qui sont soupçonnés de soutenir le RCD et tout particulièrement ceux qui font partie de forces d'autodéfense civile.⁷

De nombreuses personnes ayant survécu à de telles attaques ont raconté à Human Rights Watch que le viol avait été utilisé de manière systématique contre leur communauté. Malgré la stigmatisation dont font l'objet les victimes de viol dans la société congolaise, plusieurs femmes ont accepté de parler des violences sexuelles dont elles avaient été victimes. L'une d'elles, originaire de Chabwinemwami, à Kabale, a raconté à des enquêteurs de Human Rights Watch comment elle avait été violée par des combattants hutu lors d'une attaque menée le dix-sept juin 1999. Les assaillants arrivèrent vers vingt heures et tirèrent des coups de feu en l'air, provoquant la fuite des habitants. Selon le témoin, "Ils ont pris ce qu'ils voulaient. D'abord, ils ont pillé, ensuite ils ont violé." Les assaillants pillèrent sa maison, la frappèrent avec des bâtons et la violèrent devant ses quatre jeunes fils. Elle fut grièvement blessée et hospitalisée pendant un mois et demi. Elle boîte encore aujourd'hui et son mari, qui se sent humilié par le viol, l'a rejetée et a même refusé de payer les frais d'hospitalisation.⁸

Une autre femme, âgée de vingt-et-un ans et vivant à Katana, Kabare, a elle été violée par des combattants hutu le cinq juillet 1999. Les assaillants pénétrèrent chez elle vers vingt-deux heures, armés de fusils et de machettes. Ils ligotèrent son mari et la forcèrent à sortir de la maison. Ils exigèrent des dollars et des vêtements mais, la famille ayant été cambriolée peu de temps auparavant, presque rien ne put leur être donné. Les hommes l'aveuglèrent avec une lampe de poche, la passèrent à tabac, la menacèrent de leurs armes. Elle leur donna le peu d'argent dont elle disposait et ses chèvres. Les assaillants qui, d'après les témoins, étaient très nombreux et parlaient kinyarwanda, pénétrèrent alors dans la maison suivante, celle de son beau-frère. Là aussi ils tabassèrent les résidents et essayèrent apparemment d'enlever l'épouse du beau-frère. Entre-temps, le témoin avait libéré son mari et ils tentèrent d'aller prévenir le frère aîné de la famille. Malheureusement, les assaillants étaient arrivés avant eux. Le témoin raconte:

⁴ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

⁵ Que ce soit dans le cadre d'un conflit interne ou international, le viol et les autres formes de violence sexuelle constituent des violations graves du droit humanitaire international.

⁶ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000, et autres interviews à Bukavu et Goma.

⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 12 mars 2000.

⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 14 mars 2000.

Quelqu'un m'a appelé. J'avais encore mon enfant sur le dos. Celui qui m'avait appelé m'a dit d'enlever mon enfant de mon dos et de me coucher. J'ai refusé. Il m'a forcé à le supplier, à me mettre à genoux et à le supplier encore, et il est parti. Celui qui est arrivé après était moins compréhensif. Il m'a violé. C'était un barbare. Ce n'était pas humain. Il a jeté mon enfant par terre. J'ai crié et il m'a étranglé. Il a menacé de tuer mon enfant avec son fusil. J'ai lutté mais je n'avais plus la force de résister. Mon enfant de trois ans était là, à côté de moi. Après une heure, l'homme est parti. Je ne pouvais pas me lever. J'avais honte pour toute ma famille.⁹

Après le départ de l'homme, elle rampa jusqu'à son domicile. Elle expliqua à son mari ce qui était arrivé et celui-ci l'emmena au centre de santé le lendemain. "Cette nuit-là, beaucoup de femmes ont été violées. Dans chaque maison, chaque femme. Peut-être deux cent femmes au total. Mais beaucoup de femmes ont trop honte pour le dire."¹⁰

Les femmes du Nord-Kivu ont elles aussi été victimes de viols. Une femme de Kashebere, près de Masisi, a expliqué que des combattants hutu avaient attaqué son village le sept octobre 1999. "C'était un mercredi matin. Nous nous sommes réveillés et le village était déjà encerclé. Ils sont entrés dans le village, ont tiré en l'air et les gens se sont enfuis. Nous étions trois et nous sommes tombés dans une embuscade. Ils nous ont capturés et violés immédiatement après. Il y avait plus de cinquante hommes et chaque femme a été violée par dix hommes." Les miliciens battirent les femmes et les emmenèrent dans la forêt. "Deux jours plus tard, ma famille est venue, m'a trouvée dans la forêt et m'a ramenée chez moi, parce que je n'avais pas la force de marcher." Un garçon et deux jeunes enfants furent tués pendant l'attaque. La communauté fut pillée.¹¹

Les soldats du RCD et de l'APR se sont eux aussi livrés à des actes de violence sexuelle, comme les attaques sur Kilambo décrites plus haut le montrent, même s'il semble qu'il aient recouru à ce type de violence de manière moins fréquente et systématique que les milices hutu. Deux femmes de Mwenga ont décrit à des enquêteurs de Human Rights Watch certaines violences sexuelles particulièrement atroces utilisés contre des prisonnières. Selon leur témoignage, des soldats du RCD, sous les ordres du Commandant Frank Kasereka, battaient et violaient régulièrement les femmes dont ils avaient la garde, insérant parfois des bâtons et des piments dans leur vagin. Selon une femme, qui affirme avoir été détenue et torturée par les hommes de Kasereka, mais qui fut capable de s'échapper, "toutes les femmes étaient violées chaque jour et battues le matin, au début de l'après-midi et pendant la nuit."¹²

Les deux femmes ont décrit un incident, survenu au début du mois de septembre, pendant lequel des soldats torturèrent en public cinq femmes qui avaient apparemment été accusées de sorcellerie par l'épouse d'un soldat. Elles racontent que des soldats emmenèrent les femmes jusqu'à un champ proche d'un bâtiment gouvernemental, un espace habituellement utilisé pour détenir des prisonniers. Ils les passèrent à tabac, les déshabillèrent et les violèrent. Elles racontent qu'ils mirent alors des piments dans le vagin des femmes et les placèrent dans des trous remplis d'eau salée. L'eau arrivait au niveau de la poitrine des prisonnières. Ceci eut lieu en présence de nombreuses personnes. Selon une femme qui se trouvait là, "on était là pour voir s'il ne s'agissait pas de notre mère ou de notre sœur."¹³

⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 14 mars 2000.

¹⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 12 mars 2000.

¹¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 9 mars 2000.

¹² Interview réalisée par Human Rights Watch, 16 mars 2000.

¹³ Interview réalisée par Human Rights Watch, 16 mars 2000.

Une femme déclara à Human Rights Watch:

Le lendemain, on a entendu des coups de feu provenant de l'endroit où se trouvaient les femmes. Mon mari, qui est soldat [RCD], m'a dit qu'il allait voir s'ils étaient en train de tuer les femmes. Je l'ai accompagné et ai vu ce qui se passait. Ils avaient retiré les femmes des trous et, après les avoir battues brutalement, ils les avaient déshabillées. Ensuite, ils ont pris cinq bâtons et ont violé les femmes avec les bâtons. Ensuite, ils les ont mises dans des trous et les ont enterrées. Ils en ont mis deux dans un trou et trois dans un autre et les ont recouvertes de terre, mais elles étaient encore vivantes.¹⁴

Selon des organisations congolaises de défense des droits de l'homme et selon les deux femmes de Mwenga, la torture, les violences sexuelles et le fait d'enterrer des femmes vivantes étaient couramment utilisées dans les régions commandées par le Commandant Kasereka.¹⁵ Ces abus avaient apparemment pour but de terroriser les populations et d'extorquer de l'argent aux familles, puisqu'il était possible de sauver des prisonnières en payant de grosses sommes aux soldats. L'une de nos témoins fut arrêtée le dix-sept octobre 1999. Elle raconte avoir été placée dans un trou rempli d'eau salée en compagnie d'une autre femme, dont on soupçonnait le mari d'être un Mai-Mai. "L'eau m'arrivait jusqu'à la poitrine. Je ne pouvais même pas m'asseoir. L'autre femme m'a dit de faire attention parce qu'il y avait un bébé mort-né dans l'eau. Une femme mise dans le même trou plus tôt avait fait une fausse couche." Lorsqu'elles entendirent les soldats dire qu'ils allaient creuser un trou pour les enterrer, les deux femmes les supplièrent de les libérer et leur promirent qu'ils seraient bien payés. Elles furent remises en liberté et s'échappèrent.¹⁶

Vols

En plus des attaques menées afin de punir ceux soupçonnés de complicité avec l'ennemi, le RCD et ses alliés, ainsi que les milices Mai-Mai et hutu ont tous attaqué des civils dans le but de les dépouiller de leurs biens. Les plus pauvres se voient dépossédés de leur bétail ou de leurs récoltes. Comme l'a remarqué un témoin:

Ils ont envoyé des soldats congolais sans avoir d'argent pour les payer. Alors, pour se nourrir, ces soldats doivent passer par les villages et voler les récoltes. Ils passent de ville en ville et volent les populations.¹⁷

Les plus riches sont dépouillés de leur argent et autres biens. Le premier février 2000, par exemple, un groupe de plus de vingt soldats du RCD se rendait chez Valentin Makuta, un commerçant prospère vivant dans la zone de Kadutu à Bukavu. Selon des témoins, quelques soldats entrèrent dans la maison, pendant que les autres rassemblaient les enfants qui se trouvaient dans les différentes dépendances et les forçaient à entrer dans la maison, frappant d'ailleurs une fillette. Les soldats, qui parlaient lingala et swahili, dirent à la famille qu'ils cherchaient des Mai-Mai, mais il semble que leur intérêt premier ait été le vol. Ils exigèrent de l'argent et donnèrent des coups de crosse aux membres de la famille. Ils menacèrent également

¹⁴ Interview réalisée par Human Rights Watch, 16 mars 2000.

¹⁵ Héritiers de la Justice, "Situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo (RCD) cas du Sud-Kivu, Rapport du 2ème semestre 1999," Bukavu, 12 janvier 2000, pp. 6-7, et autres rapports non-publiés, par d'autres organisations de défense des droits de l'homme.

¹⁶ Ibidem. Voir également Héritiers de la Justice, *Nota Bene*, nos. 47 et 50, Bukavu: 15 décembre 1999 et 5 février 2000. Une autre organisation de défense des droits de l'homme de Bukavu signale que le 15 décembre 1999, Kasereka envoya dix-sept soldats de Mwenga à Kitamba, dans le groupement Basile de Mwenga, où ils arrêtèrent et enterrèrent vivantes quatre femmes.

¹⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 13 mars 2000.

l'une des filles avec un couteau et lui tailladèrent le visage. Le père alla chercher de l'argent, mais au moins l'un des soldats ouvrit le feu et tout le monde prit la fuite. L'une des filles fut touchée, une balle pénétrant dans sa jambe, deux la touchant au bras et une quatrième au torse. Lorsque le père donna l'argent aux soldats, l'un d'eux lui donna un coup de machette. Les assaillants se concertèrent afin de décider s'ils allaient le tuer mais décidèrent de lui laisser la vie sauve parce qu'il leur avait donné ce qu'ils voulaient. Une voisine qui était venue porter secours à la fillette blessée reçut une balle dans le pied alors qu'elle essayait de mettre l'enfant en sécurité.¹⁸

Comme c'est souvent le cas lorsque de tels incidents ont lieu dans des grandes villes comme Goma et Bukavu, les autorités militaires menèrent une enquête de principe et ne procédèrent à aucune arrestation. Le recours gratuit et injustifié à la violence qui caractérise cet incident est typique. Même lorsque les victimes donnent leur argent ou leurs biens sans résister et suivent les ordres de leurs assaillants, elles peuvent quand même être tuées, poignardées, battues ou violées, ce qui ne fait qu'ajouter à la terreur que provoquent de telles attaques.

Explication officielle du RCD

Lorsque nous les avons questionnés au sujet des victimes civiles, les responsables du RCD à Goma ont déclaré à Human Rights Watch que leurs soldats ne tuaient des civils que s'ils les prenaient, par erreur, pour des combattants. Les faits décrits plus haut démentent cette affirmation. Lors de l'attaque à Walikale, par exemple, les soldats du RCD et leurs alliés ont ligoté les civils avant de les tuer. Dans d'autres cas, ils ont attiré les gens hors de leurs cachettes avant de les exécuter, preuve limpide de la volonté délibérée de commettre des actes criminels qui les animait.¹⁹ Le recours aux viols, aux passages à tabac et à la destruction des biens indique également l'existence d'une volonté délibérée de terroriser les populations.

Réaction du RCD aux attaques de civils menées par des groupes d'opposition armée

Les dirigeants du RCD affirment être les seules autorités légitimes de la région. Ils ont également déclaré vouloir, avec leurs alliés de l'APR, protéger les populations locales des attaques menées par les Mai-Mai et les groupes de combattants hutu. Cependant, dans de nombreux cas, des populations ont demandé en vain que cette protection leur soit fournie. De nombreux déplacés originaires de Bunyakiri ont déclaré à Human Rights Watch que les soldats avaient ignoré leurs nombreux appels à l'aide. Comme l'a déclaré l'un des témoins, "Nous allons dire au RCD où campent les Interahamwe et ils nous répondent: 'C'est votre affaire. Ils sont de votre famille'"²⁰

Des déplacés originaires de Kalonge ont également déclaré que les soldats du RCD avaient refusé de combattre des combattants armés.²¹ Le vingt-trois janvier 2000, James Ntwana fut tué par des miliciens juste à côté du camp du RCD à Cifunzi. Un homme a déclaré à Human Rights Watch: "Lorsque j'ai vu qu'ils pouvaient tuer des gens juste à côté du camp et que les soldats ne réagissaient pas, j'ai réalisé qu'il fallait que je fuie."²²

Lorsque des combattants hutu ont attaqué Cizenga en novembre et kidnappé plusieurs personnes afin qu'elles portent leur butin jusqu'à leur camp dans la forêt, certains villageois sont

¹⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 14 mars 2000.

¹⁹ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Goma, 7 et 17 mars 2000.

²⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Kavumu, 16 mars 2000.

²¹ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Bukavu, 12 et 16 mars 2000; Kavumu, 16 mars 2000; informations de trois organisations de défense des droits de l'homme de Bukavu.

²² Interview réalisée par Human Rights Watch, Kavumu, 16 mars 2000.

allés demander l'aide des soldats du RCD, qui se trouvaient à environ trois kilomètres. Les soldats refusèrent d'intervenir, affirmant apparemment: "Les Interahamwe sont vos frères."²³

Le lendemain, des villageois virent que certains soldats étaient en possession de biens qui avaient été volés la veille et conclurent que des complicités existaient entre les assaillants et les soldats. Il est également possible que les soldats aient attaqué les combattants hutus et pillé leur camp. Cependant, le fait que les populations puissent penser que les deux parties sont complices démontre combien elles se sentent abandonnées par les soldats censés les protéger.

Déplacés internes et conséquences humanitaires des attaques de civils

Les attaques répétées dont font l'objet les populations de l'est du Congo ont forcé plus d'un demi million d'habitants de cette région à quitter leurs maisons et provoqué une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. Selon Charles Petrie, le directeur du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires dans l'est du Congo, une agence de l'ONU, la crise a pris beaucoup d'ampleur au cours des derniers mois. Environ la moitié des cinq cent mille personnes déplacées l'ont été depuis le début de l'année.²⁴ Après que les combattants hutu aient intensifié leurs attaques sur Kalonge en janvier, par exemple, environ dix mille personnes prirent la fuite pendant la première semaine de février.²⁵

Les plus importants groupes de déplacés se trouvent à Goma et Bukavu. Un collaborateur de l'église locale a déclaré à Human Rights Watch qu'au moins un quart de la population de Goma se compose de déplacés internes. Cependant, même dans la petite communauté de Kavumu, au Sud-Kivu, on trouve aujourd'hui plus de quatre mille déplacés. Environ mille deux cent d'entre eux viennent de Bunyakiri et près de trois mille de Kalonge.²⁶ Ces chiffres ne concernent que les déplacés officiellement enregistrés en tant que tels; le nombre véritable de déplacés peut donc être beaucoup plus élevé. Aucun camp n'ayant été établi afin d'accueillir les déplacés, ceux-ci s'installent chez des membres de la famille ou des amis, eux-mêmes déjà confrontés à la pauvreté, ou squattent les espaces disponibles dans les villes. Selon un collaborateur de l'église: "Ils n'ont ni travail, ni lieu où vivre et ils ne sont pas habitués à la ville. Ils deviennent mendiants et sont exposés aux maladies. Ils sont surtout touchés par le choléra, le SIDA et d'autres maladies."²⁷ Des personnes récemment déplacées ont déclaré à Human Rights Watch que ceux qui sont restés au village craignent tellement les attaques qu'ils n'osent pas dormir chez eux. Ils dorment dehors, sont exposés aux intempéries et à des maladies, telle que la malaria.

Selon Petrie, beaucoup de déplacés souffrent gravement de la malnutrition.²⁸ Le problème d'approvisionnement en nourriture commence d'ailleurs à être sérieux pour le reste de la

²³ Human Rights Watch, Bukavu, 14 mars 2000.

²⁴ Cité dans "Des milliers de personnes fuient les combats au Congo," *New Vision* (Kampala), 17 mars 2000.

²⁵ IRIN, "République Démocratique du Congo: les déplacements massifs de populations se poursuivent au Sud-Kivu," Nairobi, 9 février 2000. Voir également IRIN, " République Démocratique du Congo: les villageois fuient les attaques des Interahamwe," Nairobi, 3 mars 2000.

²⁶ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Kavumu, 16 mars 2000. Selon des témoins, le nombre réel de déplacés est beaucoup plus élevé, de nombreuses personnes ayant peur de s'enregistrer.

²⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 9 mars 2000.

²⁸ "Des milliers de personnes fuient les combats au Congo"

population également. L'insécurité empêche les agriculteurs de se rendre dans leurs champs, ce qui limite la production et fait monter les prix à des niveaux inabordables pour beaucoup.²⁹

IV. L'ECHEC DU SYSTEME JUDICIAIRE

Arrestations arbitraires, détention illégale et torture

Le RCD et ses alliés rwandais utilisent les arrestations arbitraires, la détention illégale, la torture et les mauvais traitements pour harceler et intimider les membres des organisations de défense des droits de l'homme, les associations de femmes et d'autres organisations non-gouvernementales (ONG), comme nous le décrivons ci-dessous. Des soldats et policiers suspectés d'avoir soutenu les récentes grèves déclarées à Goma et Bukavu ont été arrêtés. Les autorités ont également torturé et maltraité des individus arrêtés pour des crimes de droit commun et n'ont pas respecté les normes légales applicables à de telles situations.

Les autorités du RCD affirment appliquer la législation congolaise.³⁰ Selon celle-ci, les autorités peuvent détenir un suspect pendant quarante-huit heures sans l'inculper. Une fois la personne mise en examen, elle peut être détenue pendant deux semaines supplémentaires avant d'être transférée à la prison centrale.³¹ Ceux qui exercent l'autorité peuvent procéder à des arrestations motivées par des raisons liées au conflit armé mais doivent respecter les dispositions du droit humanitaire international. En particulier, les tribunaux doivent fonctionner de manière régulière, respecter les droits des accusés, notamment le droit à être informé sans retard du crime dont on l'accuse, le droit d'être présumé innocent tant que la culpabilité n'a pas été prouvée, le droit de choisir un avocat, respecter également le principe selon lequel une confession ne peut être obtenue sous la contrainte et, enfin, l'autorité de la chose jugée.

Les détenus ne sont souvent pas informés des raisons ayant motivé leur arrestation et sont détenus pendant des semaines ou des mois sans inculpation. Certains militants locaux d'organisations de défense des droits de l'homme ont illustré cette situation en mentionnant le cas d'Alphonse Karibu, qui fut arrêté le 8 juin 1999, détenu jusqu'au 28 août, arrêté à nouveau le 10 octobre et détenu jusqu'en décembre. Après avoir été remis en liberté pour la seconde fois, il décida de se cacher et de vivre clandestinement.³²

Les soldats détiennent civils et militaires dans un grand nombre de centres de détention. Si l'existence de ces centres n'est pas en soi illégale, leur nombre complique de manière extrême les efforts des familles qui tentent de localiser un de leurs parents détenu. A Goma, l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) utilise la cuisine d'une ancienne résidence comme prison. Cet endroit est connu par tous sous le nom de "*Chien Méchant*", en référence au panneau qui orne les grilles d'enceinte. Les soldats détiennent également des civils et militaires dans une prison militaire connue sous le nom de "*Bureau II*" et qui est une ancienne maison particulière. Des enquêteurs de Human Rights Watch se sont rendus sur place et ont trouvé trois civils parmi les six personnes détenues là le jour de leur visite.³³ Les autorités détiennent également des civils à la Direction Générale de Migration de Goma, à l'Auditorat Militaire de Goma et Bukavu, ainsi qu'à l'Agence Nationale de Renseignements, à Bukavu.³⁴ Dans certains cas, les autorités militaires ont

²⁹ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Goma et Bukavu, mars 2000.

³⁰ Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

³¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

³² Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

³³ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Bureau II, Goma, 9 mars 2000.

³⁴ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Goma et Bukavu, 9, 12 et 15 mars 2000.

transféré des détenus vers des prisons situées au Rwanda, ce qui complique encore davantage la localisation des prisonniers.³⁵

Des organisations locales de défense des droits de l'homme ont également appris que des centres de détention illégaux avaient été créés, souvent au domicile d'officiers de l'armée. Selon le personnel d'une ONG congolaise, les vigiles travaillant au Centre pour la Recherche en Sciences Naturelles à Lwiro et à l'hôpital Formulac ont mis en place des prisons privées dans le but d'extorquer de l'argent aux familles de ceux qu'ils détiennent. Bien que ces vigiles n'aient évidemment pas le droit de procéder à des arrestations, les autorités ne sont pas intervenues pour mettre fin à leurs pratiques.³⁶

Les enquêteurs de Human Rights Watch ont visité plusieurs centres de détention. Les conditions à la Prison Centrale de Goma se sont révélées être relativement bonnes, à la différence de celles régnant dans d'autres centres de détention. Lorsque les enquêteurs de Human Rights Watch se sont rendus à "Chien Méchant", ils n'y ont trouvé qu'un seul prisonnier. Des anciens détenus ont cependant affirmé que, dans le passé, de très nombreux prisonniers y avaient été détenus, et dans un espace très réduit.³⁷ Au Bureau II, les enquêteurs de Human Rights Watch ont trouvé six prisonniers confinés dans une petite partie de la cave. Les détenus ont affirmé que vingt autres prisonniers avaient été transféré le matin même, quelques heures avant que la visite n'ait lieu.³⁸ Selon des témoins, le nombre de personnes détenus au Bureau II dépassait souvent trente. A Bukavu, trois militants d'une ONG ont été arrêtés le vingt-neuf janvier 2000 et détenus pendant une journée à l'Agence Nationale de Renseignements, dans un placard de moins d'un mètre carré. Ils ne pouvaient pas s'asseoir et le seul air frais qui leur parvenait passait par une petite ouverture donnant sur les toilettes.³⁹ Selon les informations d'une ONG locale de défense des droits de l'homme, Baharame Buhendwa mourut étouffé dans un placard du même type, utilisé comme toilette, à la prison centrale de Bukavu; en juin 1999.⁴⁰ Des conteneurs métalliques servant au transport de marchandises servent apparemment de cellules à Burale (Walungu), Minova (Kalehe) et Panzi.⁴¹ Il semble que Brigit Bilhakabulirwa soit morte dans un de ces conteneurs, à Irhundwe (Walungu), après qu'elle ait été arrêtée et torturée le vingt-cinq juillet 1999.⁴²

Les prisonniers sont régulièrement battus, torturés et maltraités. Lors d'une visite à "Chien Méchant", les enquêteurs de Human Rights Watch virent des traces de sang sur le mur d'une cellule où d'anciens détenus affirmaient avoir été battus. Certaines personnes sont battues ou torturées au moment de leur arrestation. Une femme a déclaré à Human Rights Watch que, lors de son arrestation à Matanda (Masisi) –elle était soupçonnée d'empoisonnement–, des soldats avaient tailladé au couteau ses pieds et jambes et l'avaient battue, frappant notamment la plante de ses pieds, avant de la transférer à la Prison Centrale de Goma.⁴³ Deux personnes arrêtées à Goma,

³⁵ Human Rights Watch, "Rwanda: Recherche de la Sécurité et Violations des Droits de l'Homme," Avril 2000.

³⁶ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, mars15, 2000.

³⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 9 mars 2000.

³⁸ Un militant des droits de l'homme a déclaré à des enquêteurs de Human Rights Watch qu'il avait vu des soldats transférer des prisonniers hors de Bureau II ce matin-là.

³⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, mars15, 2000.

⁴⁰ Interview d'une ONG de Bukavu réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 16 mars 2000

⁴¹ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Bukavu, mars2000.

⁴² Interview réalisée par Human Rights Watch, 16 mars 2000.

⁴³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Prison Centrale de Goma, 8 mars 2000.

dont l'une fut par la suite détenue à "Chien Méchant", dirent avoir été battues par des soldats le jour de leur arrestation.⁴⁴

Certains détenus eurent eux la malchance d'être battus et torturés régulièrement tout au long de leur détention. Un homme arrêté à Goma pour vol à main armée a déclaré à Human Rights Watch qu'il avait été détenu à Bureau II pendant un mois et demi. Pendant sa détention, ses bourreaux l'avaient régulièrement fouetté et avaient utilisé des briquets pour lui brûler les jambes. Il semble qu'il ait été torturé chaque jour de minuit à trois heures du matin; on l'accusait d'être un interahamwe. Ses blessures ne furent jamais soignées. Il fut ensuite détenu pendant deux mois dans une autre prison militaire, avant d'être transféré à la Prison Centrale.⁴⁵ Un ancien détenu a raconté que pendant la semaine qu'il a passée à "Chien Méchant", les détenus étaient battus chaque matin.⁴⁶ Ndelema, libéré de "Chien Méchant" en août 1999 après cinq mois de détention, a en grande partie perdu l'usage de son bras gauche et souffre du genou droit, ce qu'il attribue aux nombreux passages à tabac dont il a fait l'objet pendant sa détention.⁴⁷ Des personnes détenues à l'Agence Nationale de Renseignements de Bukavu ont également été battues. Mizumbi, un jeune homme d'Uvira, raconte qu'il y fut détenu pendant un mois et battu quotidiennement. Il semble qu'un autre détenu, accusé de soutenir les Mai-Mai, a lui été battu régulièrement avec une barre de fer.⁴⁸

Des femmes ont affirmé avoir été violées et abusées sexuellement pendant leur détention dans des zones urbaines contrôlées par le RCD et l'armée rwandaise. Selon une ONG locale, le deux juin 1999, des soldats qui recherchaient des combattants hutu à Goma arrêtaient une jeune fille de dix-sept ans. Ils l'emmenèrent jusqu'à un conteneur, à l'aéroport, où trois soldats la violèrent avant de la relâcher le lendemain matin. Des militants locaux racontent également que deux rwandaises suspectées de soutenir l'ennemi furent arrêtées et détenues de mai à décembre 1999. Pendant leur détention, elles furent toutes les deux abusées sexuellement.⁴⁹

Non-respect des règles de droit

Le RCD a pris le contrôle de nombreuses institutions judiciaires existantes et maintenu en poste une grande partie du personnel. Beaucoup de fonctionnaires, y compris des magistrats, des gardiens de prison et d'autres n'ont reçu que deux fois leur salaire mensuel depuis le début de la guerre.⁵⁰ Confrontés à une situation économique de plus en plus difficile, les personnes employées par la justice congolaise exigent fréquemment des pots-de-vin pour faire leur travail et les citoyens doivent donc payer pour que justice soit faite. Il était prévu, lors de l'accession au pouvoir de Kabila, que de nombreux magistrats et fonctionnaires de justice corrompus soient renvoyés. L'éclatement de la deuxième guerre au Congo leur a permis de rester en place, sous la direction aujourd'hui du RCD. Un militant d'une organisation de promotion de la société civile a déclaré à Human Rights Watch: "Les magistrats n'étant pas payés, il faut acheter leurs services. Ceux qui déposent une plainte doivent payer pour les formulaires légaux, les frais d'assignation, le transport des agents chargés de l'enquête. Ceux qui cités à comparaître doivent généralement

⁴⁴ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Goma, 9 et 17 mars 2000. L'une de ces personnes porte des cicatrices sur les bras et le dos, semblant être dues aux coups reçus.

⁴⁵ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 8 mars 2000. Le témoin porte des marques des brûlures sur les jambes.

⁴⁶ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 10 mars 2000.

⁴⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

⁴⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁴⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 18 mars 2000.

⁵⁰ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Goma et Bukavu, mars 2000.

payer.⁵¹ A ceci, un autre militant ajoutait: " Aujourd'hui, quand il y a procès, c'est celui qui a le plus d'argent qui gagne".⁵² Selon de nombreux détenus, les familles doivent payer des pots-de-vin pour pouvoir rendre visite ou apporter de la nourriture aux détenus qui, eux, doivent faire de même pour être mieux traités. Ainsi, les trois militants d'une ONG arrêtés à Bukavu le vingt-neuf février (voir plus haut) ont dû payer leurs geôliers pour être retirés du placard dans lequel ils durent passer la première nuit.⁵³ Il semble également que les gardes se refusent à libérer certains prisonniers parce qu'ils perdent ainsi une source de revenus.

Beaucoup de personnes déplorent le fait que les autorités rechignent à donner suite aux plaintes, particulièrement quand celles-ci concernent des soldats du RCD ou rwandais, ou des policiers. Plusieurs victimes ont affirmé à Human Rights Watch que leurs plaintes n'avaient donné lieu à aucune enquête sérieuse et à aucune arrestation. Lorsque des soldats ont été arrêtés pour des affaires criminelles, ils ont souvent été relâchés rapidement. Lorsque que l'affaire de torture et d'assassinat des femmes de Mwenga fut rendue publique, les autorités militaires arrêtaient le Commandant Franck Kasereka, mais le libérèrent deux semaines plus tard. Les autorités affirmèrent qu'il s'était échappé, mais d'autres sont convaincus qu'il fut discrètement libéré. D'autres officiers impliqués dans l'affaire de Mwenga et identifiés par des témoins ne furent jamais arrêtés.⁵⁴

Certains congolais hésitent à dénoncer les crimes commis par des soldats parce qu'ils craignent de faire l'objet de représailles. Le cas de Sébastien Balolebwami, président de l'association des agents de change de Bukavu, semble suggérer que de telles craintes ne sont pas infondées. Trois hommes "portant des masques de Ninja" se rendirent à son domicile le vingt-sept décembre 1999, vers vingt heures, dans le quartier de Kadutu, à Bukavu. Ils menacèrent de le tuer s'il ne leur remettait pas tout son argent. Ils repartirent avec environ cinq cent dollars américains. Le masque de l'un des hommes étant tombé pendant l'attaque, un membre de la famille l'identifia comme étant un soldat du RCD. Le famille porta plainte auprès du Commandant Serge Rutahazi. Le soldat fut arrêté, interrogé et donna le nom de ses deux complices. L'un d'eux fut arrêté. Deux semaines plus tard, les deux soldats étaient libérés.

Le dix février 2000, on frappa à la porte de Balolebwami. Un membre de la famille regarda par la fenêtre et vit cinq soldats du RCD sur le pas de la porte. L'un deux était en train de dévisser l'ampoule éclairant l'entrée. Le membre de la famille cria que les visiteurs étaient des soldats. La famille se réfugia dans la cuisine et commença à frapper sur des casseroles pour donner l'alarme à tout le voisinage. Les soldats défoncèrent la porte. Certains voisins, qui voulaient porter secours à la famille, racontèrent que des soldats postés devant leurs portes leur dirent de rentrer chez eux parce qu'ils "étaient venus tuer le chef des prêteurs sur gage". La femme de Balolebwami s'enfuit par la porte de la cuisine et courut jusqu'au commissariat le plus proche, où elle put convaincre quelques policiers de réagir. Alors qu'elle arrivait chez elle, accompagnée des policiers, elle entendit un unique coup de feu. La police tira en l'air, les soldats sortirent en courant et ripostèrent. Pendant l'attaque, un soldat tira sur Balolebwami, perforant son intestin à sept endroits. Il mourut peu de temps après. Selon des témoins, le soldat qui avait été reconnu après la première attaque était présent et insista auprès des autres pour qu'ils tuent le jeune beau-frère de Balolebwami, qu'il suspectait de l'avoir reconnu. Les autres refusèrent et il donna un coup de baïonnette au jeune homme, le blessant à la tête.⁵⁵

⁵¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁵² Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

⁵³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁵⁴ Interviews réalisées par Human Rights Watch, Bukavu, 13 et 15 mars 2000.

⁵⁵ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 14 mars 2000.

La situation du système judiciaire est telle que de nombreux soldats du RCD ou rwandais, mais aussi des civils, ont le sentiment de pouvoir agir en toute impunité et ce même dans les villes. Ils s'attendent, en cas d'arrestation, à être rapidement relâchés. La disparition de l'état de droit a provoqué une augmentation de la criminalité à la fois dans les zones de combat et dans le reste du pays. Des ONG de défense des droits de l'homme ont répertorié des centaines d'attaques commises par des hommes armés, parfois en uniformes.

L'échec de la justice encourage également les congolais à se faire justice eux-mêmes. En janvier, un dirigeant du RCD ordonna ainsi à un soldat de récupérer une maison qu'il avait vendue à un nommé Bahati. Le soldat se trompa d'adresse et pénétra chez un homme qui s'appelait Bahizire. Effrayé, celui-ci appela à l'aide. Des voisins arrivèrent et tuèrent le soldat à coups de pierre. D'autres soldats tentèrent de trouver Bahizire le dix-huit janvier 2000, dans le but de se venger. Aujourd'hui, tant Bahati que Bahizire craignent de faire l'objet de représailles de la part des soldats.⁵⁶

V. ATTAQUES A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE CIVILE

Du harcèlement à la violence déclarée

Depuis leur prise du pouvoir au Nord et au Sud-Kivu, les autorités du RCD ont agi avec méfiance vis-à-vis des nombreux acteurs de la société civile de l'est du Congo et essayé de leur mettre des bâtons dans les roues. Ceux-ci ont lutté pour protéger leur liberté d'expression et d'association, ont pris des initiatives afin de dialoguer avec le gouvernement congolais et la société civile basée à Kinshasa et ont, de manière délibérée ou non, relayé des réactions d'hostilité exprimées envers le RCD et ses alliés rwandais. Le RCD a réagi en réprimant encore plus sévèrement la société civile dans les deux provinces du Kivu.

La société civile de l'est du Congo se compose de nombreux acteurs. Il existe des dizaines d'associations de défense des droits de l'homme. Des organisations comme les Héritiers de la Justice, la Commission Justice et Paix et le Groupe Jérémie sont très proches de l'église. D'autres sont l'émanation d'organisations de jeunesse et estudiantines. Il existe également de nombreuses organisations de femmes, telles que la PAIF (Promotion et Appui aux Initiatives Féminines) et le Cadre de Concertation des Femmes œuvrant à la base. Enfin, de très nombreuses associations humanitaires et de développement travaillent dans des domaines divers, qui vont de l'agriculture et l'aide alimentaire au soins de santé, en passant par l'éducation et les micro-entreprises. Dans ce contexte, les églises jouent un rôle fondamental en prenant une part très active dans la vie publique. Beaucoup d'écoles, de services sociaux ou de santé, et de centres menant à bien des activités de nature plus intellectuelle sont institutionnellement liées à l'église. Les journalistes sont également l'une des voix de la société civile. Bien que confrontés à un environnement professionnel souvent aride, plusieurs journalistes indépendants essaient de poursuivre leur travail dans la presse écrite, à la radio et à la télévision.

Les autorités, dans le but d'intimider et de contrôler les membres de cette société civile, recourent régulièrement aux arrestations arbitraires et aux détentions. Elles les convoquent pour les interroger, surveillent leurs activités et fouillent leurs bureaux et domiciles. Elles les accusent également de soutenir des groupes armés d'opposition, de conspirer avec le régime Kabila, d'inciter à la rébellion contre le RCD, de fomenter des troubles de l'ordre public et d'encourager à la haine ethnique, mais elles ne déposent que très rarement des plaintes officielles. Bien que les

⁵⁶ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 17 mars 2000.

militants détenus soient généralement relâchés dans le jours qui suivent leur arrestation, ils se voient parfois obligés de se présenter chaque semaine aux autorités. Des soldats et des gardes ont parfois battu ou maltraité des dirigeants d'ONG pendant leur détention. Les autorités ont également publiquement et en privé critiqué et menacé la société civile. Le gouverneur du Sud-Kivu, par exemple, lors d'un discours prononcé à l'occasion de la Noël 1999, a accusé plusieurs organisations de travailler pour Kabila. Les autorités ont empêché certains membres d'organisations de se déplacer et ont tenté de limiter les informations qu'ils communiquaient à d'autres, particulièrement lorsque les destinataires se trouvent dans d'autres régions.

Consultations nationales à Kinshasa: "Complicité avec l'ennemi"?

Le RCD a empêché des membres de la société civile de se déplacer librement, dans le but de nuire aux organisations et de limiter les contacts qu'elles entretiennent avec d'autres dans le reste du Congo et à l'étranger. Les militants sont ainsi confrontés à d'énormes difficultés lorsqu'ils essaient de construire des coalitions avec d'autres congolais, mais se voient également limités dans leur travail de financement et de défense des droits au niveau international.

Les gardes aux frontières ont empêché certains militants de quitter le pays et les autorités ont fait savoir à de nombreux leaders d'ONG ou de l'église, formellement ou non, qu'ils n'étaient pas libres de sortir du Congo. Les dirigeants du RCD, qui ont imposé des restrictions de cette nature dès décembre 1998, ont ainsi interdit à plusieurs personnes, dont Kuye Ndongu, président pour le Sud-Kivu de l'Église du Christ au Congo; le groupe protestant unifié, Okpa; l'évêque anglican de Bukavu, le Révérend Mushunganya; et le Révérend Bulambo de se rendre à Nairobi pour une réunion, en septembre 1999.⁵⁷ Des dirigeants du RCD et des soldats ont utilisé la même stratégie pour empêcher les leaders de l'Est du Congo de participer aux processus politiques consultatifs ayant pour but de mettre fin au conflit, tel que celui organisé par la Conférence Panafricaine des Églises à Kinshasa en septembre 1999. A cette époque, ils empêchèrent le président à Goma du PDH (Promotion de la Démocratie et Protection des Droits Humains), Joseph Dunia Ruyenzi, de se rendre à Bujumbura, parce qu'ils croyaient qu'il irait ensuite de Bujumbura à Kinshasa pour participer à la réunion.⁵⁸

Certains militants qui s'étaient rendus à Kinshasa pour cette réunion ou d'autres ont par la suite été détenus ou harcelés. Jeannine Mukanirwa, vice-présidente de l'importante organisation de femmes Promotion et Appui aux Initiatives Féminines et cadre de Concertation des Femmes œuvrant à la base (PAIF) participa à la réunion de Kinshasa et y dénonça les violations des droits de l'homme commises par le RCD. Après son retour à Goma, le seize janvier 2000, elle fut arrêtée et détenue pendant plusieurs jours à Bureau II. Immaculée Birhaheka, présidente de PAIF, fut elle aussi détenue pendant une journée.⁵⁹ Les forces de sécurité ont recherché Charlotte Kangwesi, militante de l'ONG de défense des droits des femmes Uwaki, plusieurs semaines après son retour de la réunion de Kinshasa.⁶⁰ Patient Bagenda Balagizi, président d'une organisation de développement, le Comité Anti-Bwaki, a été stoppé à son retour de Kinshasa, alors qu'il se trouvait à l'aéroport, et s'est vu confisquer son passeport. Deux membres de la branche à Goma de l'organisation CRONGN (Conseil Régional des Organisations Non-Gouvernementales de développement), Negura Bari et Muchango, ont été convoqués à la Direction Générale des

⁵⁷ Lettre de Theodore Ruganzu, Vice Administrateur, Direction Générale des Migrations, 1 décembre 1998; Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁵⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 8 mars 2000.

⁵⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 10 mars 2000.

⁶⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 8 mars 2000.

Migrations après avoir participé à une réunion de leur bureau national à Kinshasa. Negura Bari fut relâché après quelques heures mais Muchango fut lui détenu toute la nuit.⁶¹

Des militants de Bukavu qui s'étaient rendus à Kinshasa pour participer aux consultations n'ont pas osé rentrer chez eux après avoir été menacés par les autorités du RCD. Kuye Ndondo, Président au Sud-Kivu de l'Église du Christ au Congo; le groupe protestant uni, Okpa; Madame Mitumwa, présidente de du groupe des femmes protestantes du Sud-Kivu; et Jean-Baptiste Mugisho, vice-président de l'Église de Pentecôte comptent parmi les personnes qui s'étaient rendues à Kinshasa au début du mois de janvier et qui décidèrent de ne pas revenir chez eux après que le gouverneur du Sud-Kivu leur ait envoyé une lettre les menaçant de représailles.⁶²

Une deuxième série de réunions ouvertes à des organisations de la société civile, ayant pour but de préparer le Dialogue National Inter-Congolais prévu par les Accords de Lusaka, a démarré en mars 2000. Juste avant son lancement, le vice-président du RCD, Jean-Pierre Ondekane, annonçait à la télévision que certaines personnes ne seraient pas autorisées à se rendre à Kinshasa. Plus tard, le gouverneur du Sud-Kivu déclarait que les autorisations seraient accordées au cas par cas.⁶³

A la fin du mois d'avril 2000, Bruno Bahati, membre du Bureau de Coordination de la Société Civile, revenait de Kinshasa lorsqu'il fut arrêté par les autorités rwandaises à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda. Il est aujourd'hui détenu à la brigade de Gikondo, à Kigali.⁶⁴

Les autorités du RCD ont également gêné la préparation d'un possible dialogue politique en interdisant la tenue d'une réunion préparatoire prévue par la Coordination de la Société Civile au Nord-Kivu pour le huit septembre 1999. Dans une lettre à la Coordination, le maire de Goma déclarait que *"... de telles rencontres politiques que vous comptez entamer ce huit septembre 1999... sont strictement interdites..."*.⁶⁵

Les dirigeants du RCD tentent également de limiter le travail réalisé par les ONG en dehors de la zone qu'ils contrôlent. Les ONG de Goma qui souhaitent quitter Goma pour travailler avec les organisations des zones rurales du Nord-Kivu doivent, pour ce faire, obtenir l'autorisation du RCD et les informer en détail des activités programmées.

Grèves à Bukavu et Goma, janvier-février 2000: une excuse à des attaques visant la société civile

Répondant à l'appel d'un certain *"Commandant Mbayo"* et d'un groupe jusqu'alors inconnu, les *"Forces armées populaires,"* la plupart des habitants de Bukavu observèrent une semaine de grève générale afin de protester contre les taxes imposées par les autorités rwandaises et la présence de soldats étrangers au Kivu. Du trente et un janvier au quatre février, Bukavu fut déclarée "ville morte". Magasins, marchés, entreprises et écoles furent fermés. Le quatorze février, les habitants de Goma suivaient l'exemple de ceux de Bukavu et observaient une journée de grève générale. Des grèves similaires eurent lieu à Walungu et dans d'autres centres urbains.

⁶¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 8 mars 2000.

⁶² Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁶³ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 8 mars 2000; Bukavu, 15 mars 2000.

⁶⁴ Message électronique reçu par Human Rights Watch, 27 avril 2000.

⁶⁵ Lettre du maire de Goma, F.X. Nzabara Masetza, au président de la Société Civile du Nord-Kivu, 7 Septembre 1999 (*"... de telles rencontres politiques que vous comptez entamer ce 8 septembre 1999... sont strictement interdites..."*).

Les organisateurs de la grève n'ont pas été identifiés, mais le RCD accusa des dirigeants d'ONG et des intellectuels d'être à la base du mouvement et les arrêta. Le commandant du centre de détention "Chien Méchant" à Goma déclara ouvertement à des enquêteurs de Human Rights Watch que les arrestations avaient pour but d'intimider la société civile:

Nous avons arrêté tous ces gens et tout le monde a eu peur, parce que personne ne savait ce que nous allions leur faire et si nous allions les tuer ou les battre. On ne leur a rien fait et on les a relâchés le lendemain. Réellement, le seul but était d'intimider la population.⁶⁶

A Goma, les forces de sécurité s'en prirent surtout aux personnes originaires du Sud-Kivu, qu'elles suspectaient d'avoir "importé" l'idée de la grève de Bukavu.

Le vingt-neuf janvier, après l'appel à la grève, mais avant qu'elle n'ait commencée, trois membres importants de la société civile furent arrêtés dans différentes zones de Bukavu: Patient Bagenda Balagizi, président du Comité Anti-Bwaki, Ramazani Musombo, membre d'une ONG de crédit rural, et Gustave Lunjwire, secrétaire général du Mouvement Xaverien, une importante organisation de laïcs catholiques. Comme indiqué plus haut, ils furent emmenés au centre de détention de l'ANR et enfermés dans une minuscule cellule sans fenêtres. L'un d'eux évalua que la cellule, ordinairement utilisée pour punir des prisonniers, mesurait moins d'un mètre carré. Les hommes ne pouvaient s'asseoir et durent passer la nuit debout. La cellule n'étant pas ventilée, ils durent se relayer pour respirer par un trou de la porte. Le lendemain, ils payèrent les gardes et furent retirés de leur cachot.⁶⁷

Ramazani Musombo, accusé d'avoir photocopié des pamphlets appelant à la grève, fut libéré le trente et un janvier. Patient Bagenda, accusé d'avoir financé les pamphlets, d'être l'un des leaders des Mai-Mai, d'être soutenu par Kabila et d'avoir incité à la haine ethnique fut détenu jusqu'au deux février, avec Gustave Lunjwire. Lorsque les officiers de l'ANR les relâchèrent, ils présentèrent leurs excuses aux deux hommes et leur dirent qu'ils étaient eux aussi fatigués de la guerre. Ils les invitèrent à coopérer avec les autorités. Depuis, Bagenda a été informé par les services d'immigration qu'il n'est pas autorisé à quitter le pays.⁶⁸

Le quatorze février, jour de la grève à Goma, un docteur très respecté travaillant à l'hôpital de Goma, le docteur Paluku, fut arrêté à l'Hôtel Ishango, en compagnie d'un de ses collègues, Jules Songe, l'un des administrateurs de l'hôpital, et d'un ami, Sumaili. Six policiers congolais qui étaient assis à la table voisine furent également arrêtés. Les neuf hommes furent emmenés au centre de détention de l'ANR et, de là, à la Direction Générale des Migrations (DGM). Un officiel de l'ANR les accusa de comploter contre le régime. Un peu plus tard, le même jour, on leur dit que l'ANR s'était trompée mais qu'ils restaient en détention. Lorsqu'on les interrogea le lendemain, ils furent accusés d'avoir rencontré des membres du groupe ethnique Bashi du Sud-Kivu. Paluku avait travaillé comme médecin à Bukavu pendant plusieurs années. Quelques jours plus tard, un conseiller du Chef de la Sécurité du RCD, Monsieur Musafiri, leur dit que les congolais étaient favorables à leur libération mais que les militaires rwandais voulaient prolonger leur détention afin de donner une leçon à tous les intellectuels de Goma. Ils furent remis en liberté provisoire le dix-neuf février.⁶⁹

⁶⁶ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 9 mars 2000.

⁶⁷ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁶⁸ Interview réalisée par Human Rights Watch, Bukavu, 15 mars 2000.

⁶⁹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 9 mars 2000.

Le quinze février, Charles Cikomola, directeur d'Amikivu, une ONG médicale, fut arrêté sur son lieu de travail à Goma. Il n'avait pas participé à la grève de la veille, mais fut malgré tout emmené au centre de détention "Chien Méchant". On le força à s'allonger et il fut fouetté. Pendant son interrogation, les soldats l'accusèrent d'avoir amené de Bukavu à Goma le pamphlet appelant à la grève générale. Il fut relâché le dix-neuf février.⁷⁰

Quatre employés de l'Association régionale d'approvisionnement en médicaments essentiels au Nord-Kivu (ASRAMES) furent eux détenus du vingt-et-un au vingt-cinq février à "Chien Méchant", et battus. On les accusa d'avoir envoyé des messages à l'étranger. Pendant leur détention, les forces de sécurité se rendirent dans les bureaux d'ASRAMES et examinèrent leurs fichiers informatiques.⁷¹

⁷⁰ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 10 mars 2000.

⁷¹ Interview réalisée par Human Rights Watch, Goma, 10 mars 2000.